



# Budgets

**budget principal et budgets annexes**

# 2019

# Stratégie budgétaire et politiques publiques

---

Le budget 2019 répond à différents enjeux.

En premier lieu, le maintien d'une **politique budgétaire saine et maîtrisée** avec toujours d'ambitieuses dépenses d'investissement.

Cette année budgétaire est tournée vers la réalisation d'actions majeures décidées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017 – 2020.

Maintenant, il est temps de :

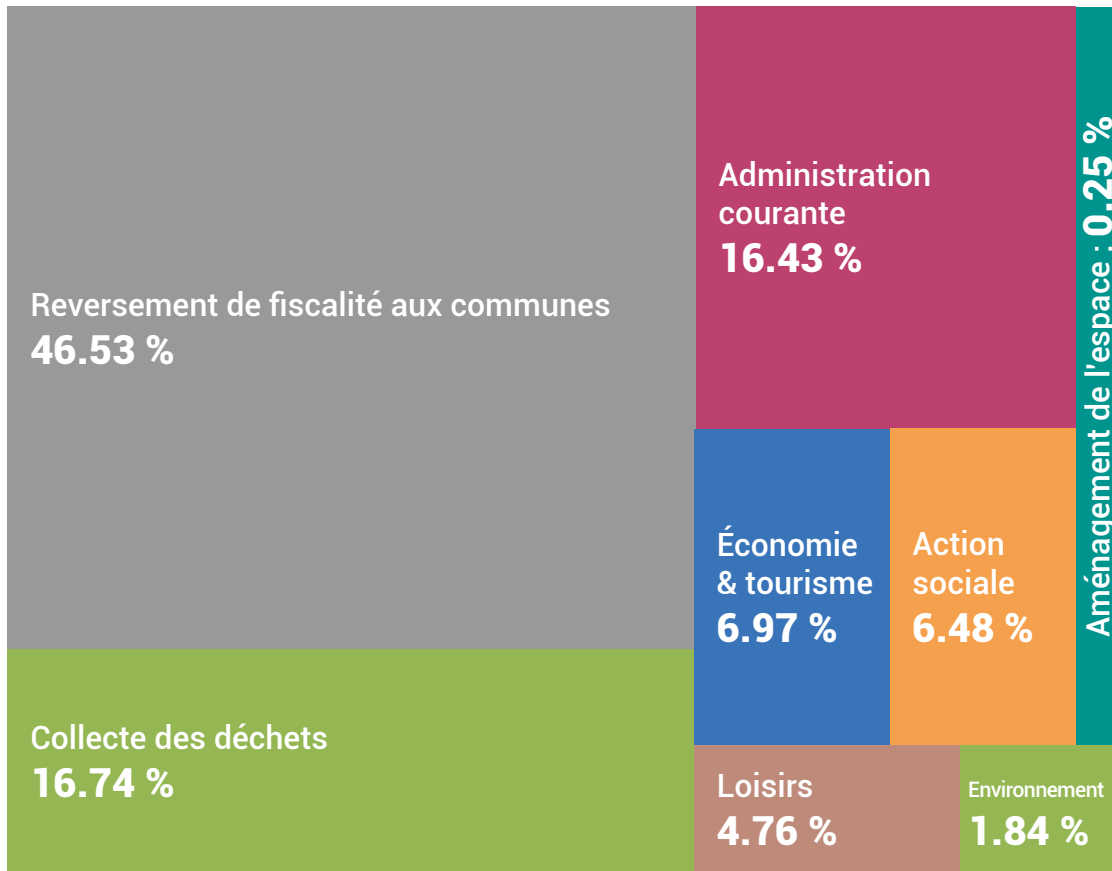
- **favoriser l'investissement pour moderniser notre territoire** en le rendant plus dynamique et attractif
- **poursuivre le travail engagé depuis 2017** à travers le plan de mandat dans les domaines de
  - l'attractivité économique et démographique
  - l'aménagement du territoire en équipements structurants
  - la diversification du tissu économique
  - le développement des services adaptés à la population
- **préparer la Haute-Corrèze de demain** en développant une vision prospective de l'organisation du territoire, des activités et des hommes

**Ce document présente le budget consolidé de la collectivité.** Il comprend donc les éléments du budget principal et des trois budgets annexes : gestion des déchets, zones d'activité et service public d'assainissement non collectif.

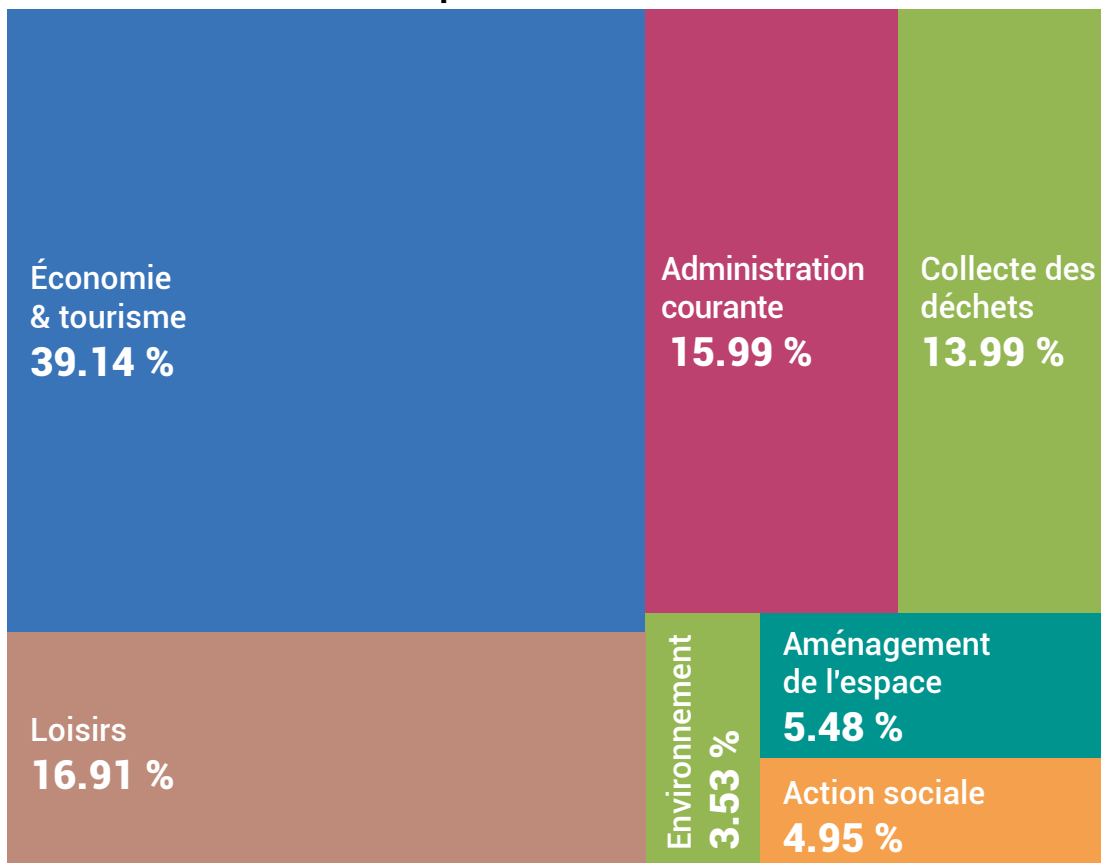
**Les dépenses présentées sont, sauf mention contraire, les dépenses réelles,** c'est-à-dire les opérations qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité peut également effectuer des opérations type d'ordre. Celles-ci, à l'initiative du président, ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement. Il s'agit alors de transfert de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

# Comment se répartissent les dépenses ?

## Par thématique - section de fonctionnement



## Par thématique - section d'investissement



# Vue d'ensemble du budget 2019

## BUDGET CONSOLIDÉ 2019 : 36,13 M €

### La section de fonctionnement

regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

*Exemples de dépenses : charges de personnel, énergie, électricité, combustibles, carburants, maintenance, entretien de matériel et terrain...*

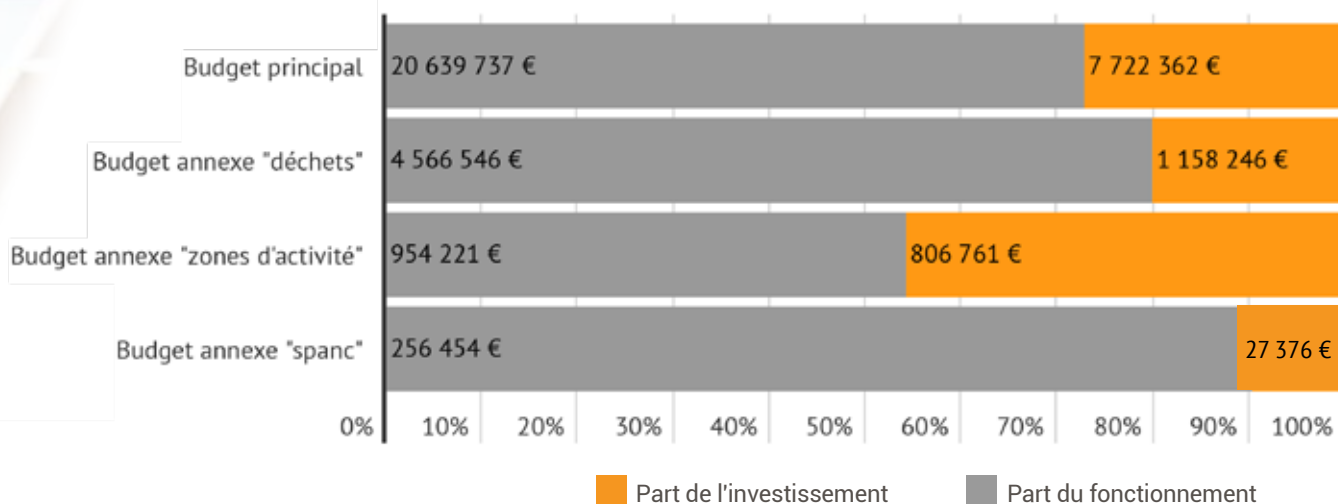
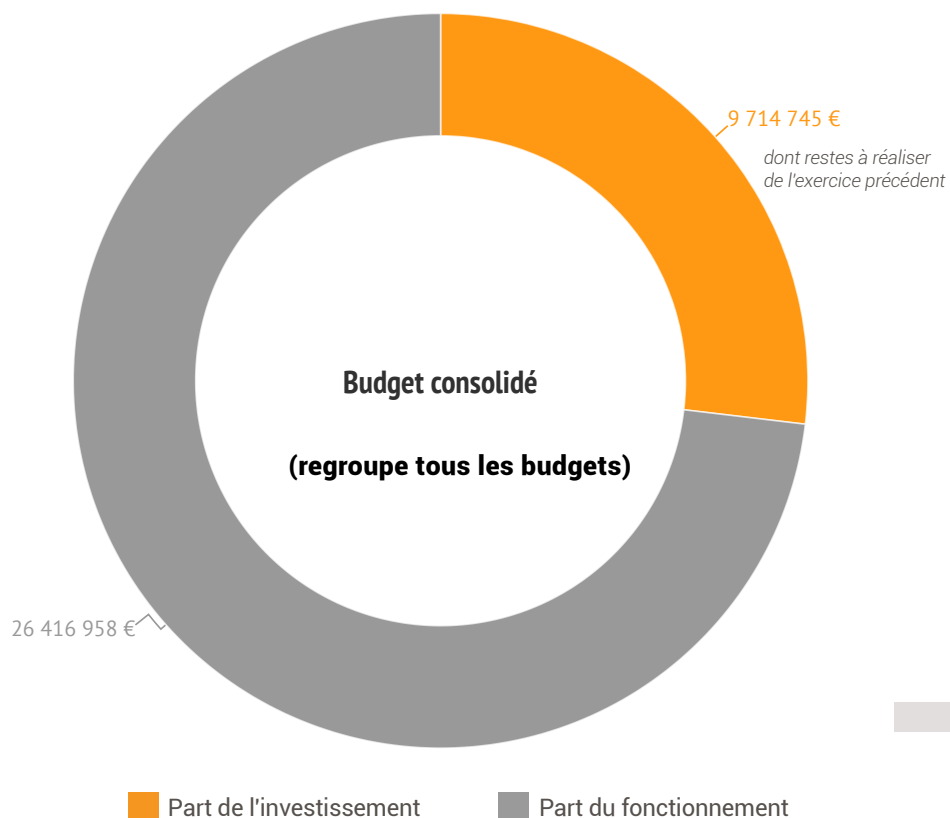
*Exemples de recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, dotations de l'Etat, subventions de nos partenaires...*

### La section d'investissement

regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

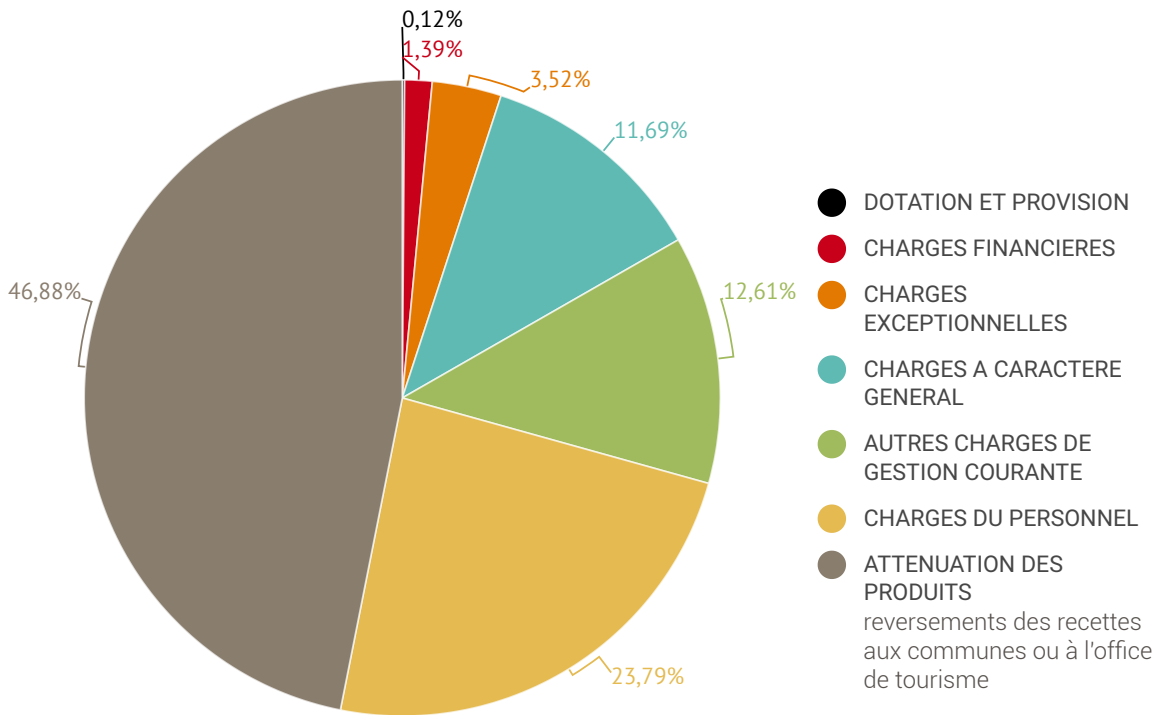
*Exemples de dépenses : construction d'un nouveau bâtiment, achat d'un photocopieur, gros travaux de voirie...*

*Exemples de recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subventions...*

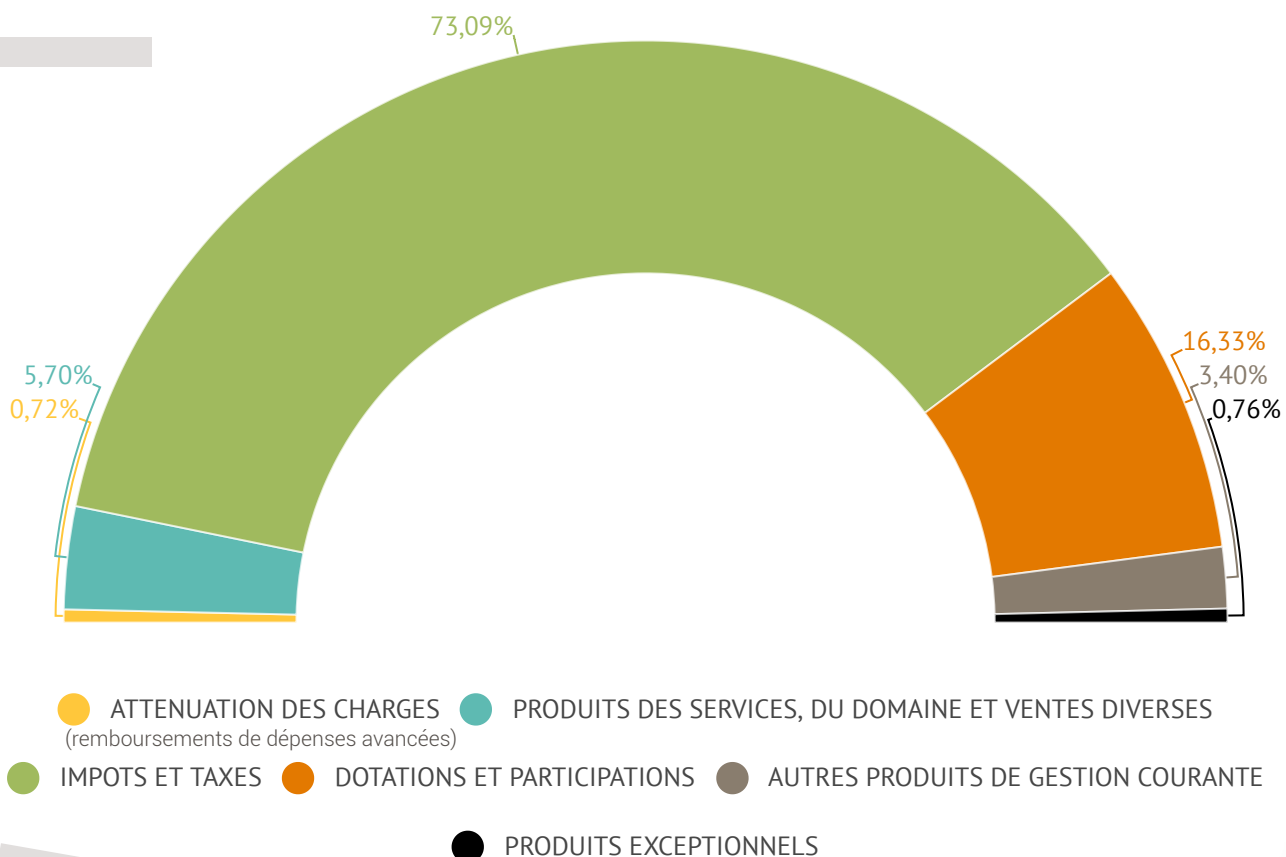


# Le fonctionnement 2019

**DÉPENSES RÉELLES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 23,59 M €**



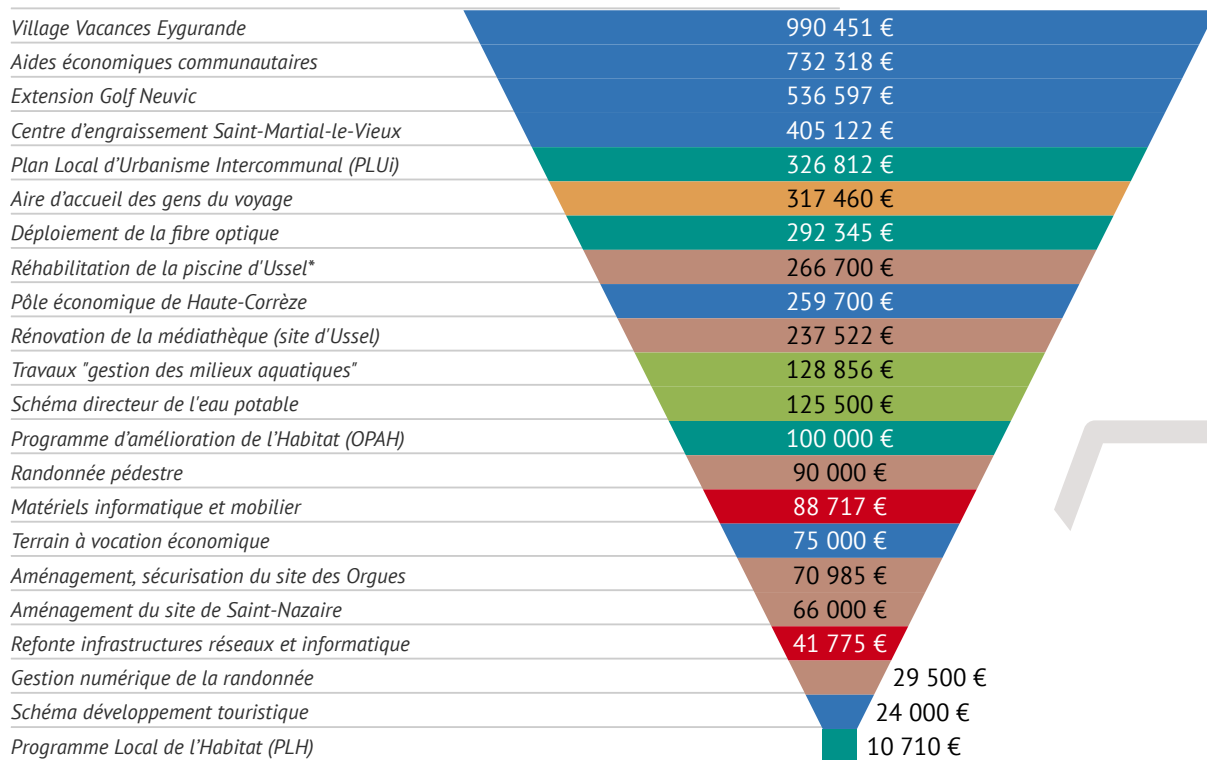
**RECETTES RÉELLES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 24,17 M €**



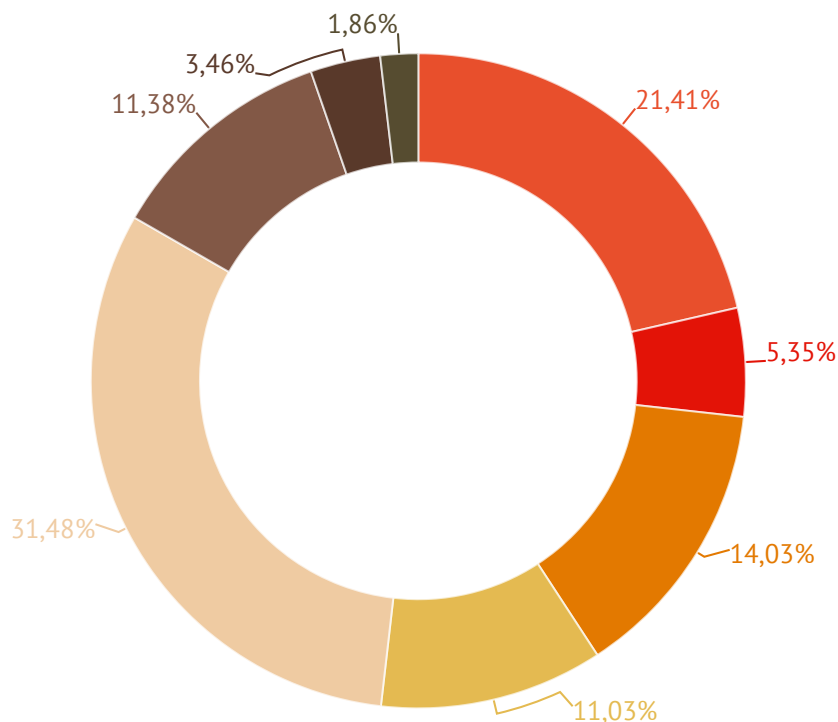
# L'investissement 2019

## DÉPENSES RÉELLES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT 2019 : 8,12 M €

(DONT REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS, SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS ET RESTES À RÉALISER DE 2018)



## RECETTES RÉELLES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT 2019 : 7,07 M €



● Etat   
 ● Région   
 ● Département   
 ● Autres subventions   
 ● Emprunt   
 ● FCTVA\*  
 \*fonds de compensation de la TVA  
● Immobilisation financière   
 ● Produits de cession

# La fiscalité 2019

## La politique fiscale pour 2019

L'augmentation du produit fiscal des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière) et des entreprises (cotisation foncière des entreprises) sera **uniquement lié à l'évolution des bases fiscales liées au coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances** par l'État.

En effet, les bases évoluent chaque année sous l'effet de deux phénomènes :

- l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances (déterminé en fonction de l'inflation)
- le dynamisme physique du territoire (création de locaux, retour à l'imposition, modification de la politique d'abattement)

Les taux d'impositions demeureront identiques à ceux de 2018.

Pour 2019, il est prévu une progression continue de la fiscalité économique telle que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), l'imposition forfaitaire sur les entreprises des réseaux (Ifer).

## SUR 100 € DE RECETTES FISCALES, CHAQUE TAXE APPORTE :



CFE

**33,30 €**



TH

**21,60 €**



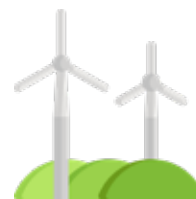
TEOM

**18,60 €**



CVAE

**9,30 €**



Ifer

**8 €**



TFB

**4,90 €**



Tascom

**3 €**



TFNB et TAFNB

**0,80 €**



TS

**0,30 €**



Autres taxes

**0,20 €**

### Lexique des sigles utilisés

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée

Ifer : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TAFNB : taxe additionnelle au foncier non bâti

Tascom : taxe sur les surfaces commerciales

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TFB : taxe foncière sur le bâti

TFNB : taxe foncière sur le non bâti

TH : taxe d'habitation

TS : taxe de séjour



Les chiffres clés de  
**Haute-Corrèze**  
**Communauté**



71 communes

34 000 habitants

1 895 km<sup>2</sup>

16 538 ménages

1 528 d'entreprises

196 228 nuitées touristiques en 2018

33 équipements au service du public



HAUTE  
-CORRÈZE  
COMMUNAUTÉ